

**GONNEVILLE
SUR HONFLEUR**

N° 2025 29 VOI

**ARRETE SUR LA CIRCULATION
COLAS France - CAEN
Enduits superficiels
du 15 septembre 2025 pour 20 jours et jusqu'à la fin des travaux si nécessaire**

Le maire de la commune de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de la Route,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
CONSIDERANT la demande de **COLAS France - CAEN**, représentée par VALLEE
Thomas (06 99 63 85 05) de procéder aux travaux indiqués

ARRETE

ARTICLE 1

L'entreprise COLAS France - CAEN (TSA 70011 – chez Sogelink – 69134 DARDILLY
CEDEX) est autorisée à fermer la circulation pendant 20 jours, Chemin du Marelot entre le
15/09/2025 et la fin des travaux.

ARTICLE 2

La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation sera mise en place et entretenue par les soins
et à la charge de l'entreprise responsable des travaux,

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur,

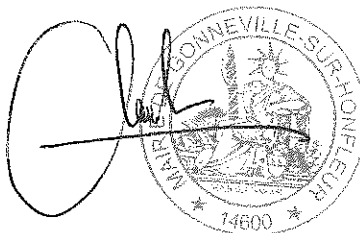
ARTICLE 4

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de
Caen dans un délais de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication,

ARTICLE 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise.

Gonneville/Honfleur le 09/09/2025
Le Maire, Christian Minot



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur